

REGLEMENT INTERIEUR

Vous allez découvrir notre aire de pique-nique, loisirs, détente et jeux des "Ajustadous". Nous avons tout mis en œuvre afin que les enfants puissent s'amuser en toute sécurité dans un environnement sain. C'est pourquoi nous vous proposons de prendre connaissance des points suivants et de les respecter :

UTILISATION DES STRUCTURES

- Aucun enfant non accompagné d'un adulte ne peut être admis dans l'aire de pique-nique, loisirs, détente et jeux des "Ajustadous".
- Les enfants présents dans l'aire de pique-nique, loisirs, détente et jeux des "Ajustadous" sont et restent sous la responsabilité et la vigilance des parents ou adultes accompagnateurs, lesquels sont invités à rester dans l'enceinte du site.
- Le parent ou l'accompagnateur de l'enfant est chargé d'informer et de faire respecter à l'enfant les diverses consignes de sécurité.
- Dans le cas où un enfant se trouverait en difficulté dans le site, l'accompagnateur responsable devra prévenir la direction pour l'intervention.
- Pour des raisons évidentes de sécurité, il est strictement interdit de grimper aux barrières, aux arbres, de jeter des pierres ou autres objets dans les rivières et dans l'enceinte du site.
- Les usagers sont responsables des dommages qu'ils créent eux-mêmes ou par l'intermédiaires des personnes et objets dont ils ont la garde.
- Les bijoux, accessoires et les vêtements comportant des sangles, des lacets ou cordons doivent être retirés ou laissés à l'accueil pour effectuer les balades sur les sentiers balisés.
- N'oubliez pas que le respect des autres usagers du site est impératif.
- La direction se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement est jugé trop virulent ou dangereux.
- Il est interdit de détériorer, graver ou de dessiner avec des objets pointus les tables et bancs de pique-nique.
- Les matériels de jeux sont prêtés et rendus contre caution d'une pièce d'identité. Nous vous demandons de rapporter ces matériels lors de votre départ.

RESPECT DES RIVIERES SIAGNE ET SIAGNOLE

- Les rivières étant dans un site Natura 2000 et pour les préserver:
- la baignade, le piétinement des berges et des lits de celles-ci sont interdits. Leurs accès restent sous votre seule responsabilité et la direction décline toutes responsabilités.
- L'utilisation de canoë-kayak, barque, pédalo, pneumatique sont interdits sur les rivières.
- L'activité modélisme est également interdite sur les rivières et sur toute la base de loisirs.

PIQUE-NIQUE

- Des poubelles sont installées dans le site, nous vous demandons d'y jeter vos poubelles et autres papiers.
- Les tables et chaises en plastique, les parasols sont prêtés et rendus contre la caution d'une pièce d'identité. Nous vous demandons de remettre à la place prévue ce matériel lors de votre départ.
- Votre pique-nique doit être installé sur l'aire prévue à cet effet. Il est interdit de manger sur les aires de jeux.

HYGIENE ET PROPRETE

- Les toilettes sèches homme, femme, enfant, personne à mobilité réduite se trouvent à côté du parking.
- Le lavage des mains peut se faire avec le gel hydroalcoolique mis à votre disposition dans ces toilettes.
- Une tenue décente et une attitude conforme aux bonnes mœurs sont de rigueur.

STATIONNEMENT

- Il est recommandé de fermer les portes à clé. La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou dégâts éventuels.
- Il est demandé de se stationner de façon à ne pas gêner les autres automobilistes lors de leurs manœuvres sur le parking.
- Les véhicules doivent rester sur le parking, sauf autorisation spéciale demandée au préalable à la direction.

ANIMAUX

- Les animaux sont strictement interdits sur l'aire de pique-nique, loisirs, détente et jeux des "Ajustadous". Seules exceptions, les chiens accompagnateurs officiels de personnes handicapées et les animaux tenus en laisse sur l'espace chalet d'accueil et sa terrasse.
- Les parkings étant peu ombragés, en aucun cas il ne faut laisser un animal dans votre voiture.
- Il est interdit de jeter des graines ou de déposer de la nourriture afin de nourrir les animaux.

SECURITE

- La direction des Ajustadous décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet.
- Il est interdit de fumer à l'exception de la terrasse du chalet d'accueil et de faire des barbecues ou des feux sur l'ensemble du site des Ajustadous du 1er avril au 31 octobre.
- Pour des raisons de sécurité et au vu de la capacité d'accueil maximum de l'aire de pique-nique, loisirs, détente et jeux des "Ajustadous", la direction se réserve le droit de refuser à toute personne l'entrée du site.

HORAIRES

- Il est interdit de pénétrer sur l'aire de pique-nique, loisirs, détente et jeux des "Ajustadous" en dehors des horaires énoncés ci-dessous:
- En avril, mai, juin, septembre, octobre.....De 10h00 à 18h00
- En juillet, août.....De 10h00 à 19h00
- La direction se réserve le droit de modifier ces horaires suite à des circonstances particulières: - Grosses intempéries (vent violent, pluies abondantes...)
-Nécessité de service (entretien, réparation...)